

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE

Inter-académique Créteil-Paris-Versailles

FRANÇAIS LANGUE SECONDE

SESSION 2025

RAPPORT DE JURY

La Certification Complémentaire Français Langue Seconde (CCFLS) s'adresse aux personnels enseignants des premier et second degrés, titulaires, stagiaires, ou contractuels sous contrat à durée indéterminée de l'enseignement public ou privé sous contrat.

Elle permet de valider des compétences professionnelles dans le domaine de l'enseignement du français auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).

Les modalités de l'examen sont précisées dans le BO n°30 du 25 juillet 2019 <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm> et dans la circulaire afférente à cet examen du service inter-académique du SIEC qui paraît chaque année en début d'année scolaire.

Comme les précédents (qui peuvent être également consultés), ce rapport 2025 a pour objectif de permettre aux candidats de se préparer à l'examen en cernant au mieux l'épreuve et en prenant connaissance des attentes des jurys.

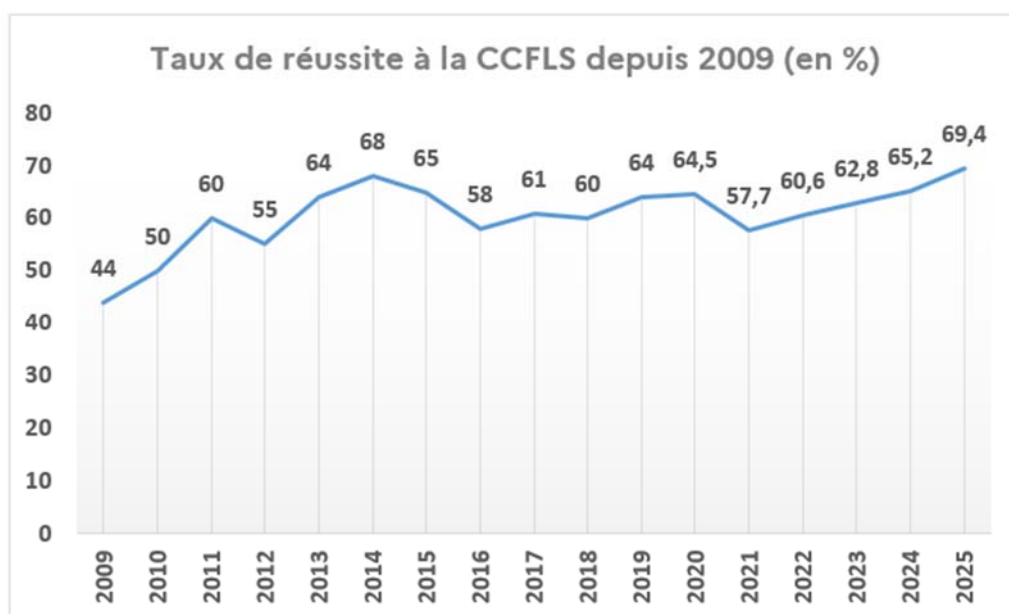
1. DONNÉES CHIFFRÉES

- Nombre d'**inscrits** :
371 (211 pour le 1^{er} degré – 160 pour le 2nd degré).
- Nombre total de **candidats convoqués** (candidatures recevables ayant envoyé le rapport complet dans les délais impartis) :
275 candidats (162 pour le 1^{er} degré – 113 pour le 2nd degré).
- Nombre total de **candidats présents** : 242
(145 pour le 1^{er} degré – 97 pour le 2nd degré)

Après trois années consécutives de baisse entre 2021 et 2023 (404 candidats convoqués en 2020), suivies de la hausse observée en 2024 (423 candidats inscrits), la tendance est à nouveau à la baisse en 2025 (- 37 candidats pour le premier degré et moins 15 pour le second degré).

La préparation de la CCFLS est un processus exigeant qui nécessite un investissement important en temps. Entre 2020 et 2022, 30 à 38 % des candidats ne rendaient pas leur dossier ; ils étaient 18 % en 2023, 27% en 2024. Pour la session 2025, les chiffres traduisent une motivation plus soutenue : 20, 85 % pour le premier degré et 26,85 % pour le second.

- Nombre de **candidats admis** :
- Dans le premier degré : 103, soit 71, 03 % des candidats présents
- Dans le second degré : 65, soit 67, 01 % des candidats présents.
- Au total, le nombre d'admis cette année s'établit à 168, soit 69, 42 % des candidats présents. En dépit d'une baisse du nombre de lauréats en 2025 (184 admis en 2024), le taux de réussite est meilleur que l'an passé (**65,24 %** en 2024). Moins de candidats présents, mais plus de réussite.



TAUX DE RÉUSSITE DÉTAILLÉS

➤ RÉSULTATS INTERACADÉMIQUES

2024	Convoqués	Présents	Admis	Non admis	% de réussite (admis/présents)
1 ^{er} degré	181	169	113	56	66,86%
2d degré	124	113	71	42	62,83%
TOTAL	305	282	184	98	65,25%

2025	Convoqués	Présents	Admis	Non admis	% de réussite (admis/présents)
1 ^{er} degré	162	145	103	42	71,03%
2d degré	113	97	65	32	67,01
TOTAL	275	242	168	74	69,42 %

➤ RÉSULTATS PAR ACADÉMIE

CRÉTEIL 2024	Convoqués	Présents	Admis	Non admis	% de réussite (admis/présents)
1 ^{er} degré	82	77	48	29	62,33 %
2d degré	47	43	33	10	76,74 %
TOTAL	129	120	81	39	67,50 %

CRÉTEIL 2025	Convoqués	Présents	Admis	Non admis	% de réussite (admis/présents)
1 ^{er} degré	73	65	41	24	63,07 %
2d degré	49	39	29	10	74,35%
TOTAL	122	104	70	34	67,30%

PARIS 2024	Convoqués	Présents	Admis	Non admis	% de réussite (admis/présents)
1 ^{er} degré	28	27	22	5	81,48 %
2d degré	17	16	7	9	43,75 %
TOTAL	45	43	29	14	67,44 %

PARIS 2025	Convoqués	Présents	Admis	Non admis	% de réussite (admis/présents)
1 ^{er} degré	17	16	12	4	75 %
2d degré	19	19	10	9	52,63%
TOTAL	36	35	22	13	62,85 %

VERSAILLES 2024	Convoqués	Présents	Admis	Non admis	% de réussite (admis/présents)
1 ^{er} degré	71	65	43	22	66,15 %
2d degré	60	54	31	23	57,41 %
TOTAL	131	119	74	45	62,18 %

VERSAILLES 2025	Convoqués	Présents	Admis	Non admis	% de réussite (admis/présents)
1 ^{er} degré	74	64	50	14	78,12 %
2d degré	46	39	26	13	66,66 %
TOTAL	120	103	76	27	73,78 %

PROFIL DES CANDIDATS

➤ PREMIER DEGRÉ

Sur les 162 candidats convoqués, 160 étaient titulaires, 2 étaient contractuels.

➤ SECOND DEGRÉ

Les disciplines de spécialité des 114 candidats présents du 2nd degré sont variées. La discipline Lettres (Lettres modernes et Lettres classiques, Lettres-HG, Lettres-Anglais, Lettres-Espagnol, Lettres-Histoire, FLS) continue d'être la plus représentée (54 candidats) suivie par les langues (18 candidats). Les professeurs de LV connaissent le CECRL et peuvent transférer certaines compétences didactiques de l'enseignement d'une langue étrangère à l'enseignement d'une langue seconde et de scolarisation. Les professeurs-documentalistes qui prennent parfois en charge certains ateliers de lecture, d'écriture, en collaboration avec le professeur de FLS dans les établissements avec une UPE2A sont au nombre de 7 cette année. Nous remarquons ensuite de façon éparse une grande variété de disciplines attestant que l'enseignement du FLS aux élèves allophones est une préoccupation qui dépasse le simple cadre du cours de français.

Comme dans le premier degré, certains candidats enseignent en UPE2A, d'autres en classe ordinaire, que ce soit en collège, lycée professionnel, technologique ou général, dans des établissements dotés ou non d'une UPE2A ou d'une UPE2A-NSA (pour élèves non scolarisés antérieurement).

Les **97** candidats présents et admis pour le second degré se répartissent de la manière suivante :

CCFLS 2025	Créteil	Paris	Versailles	TOTAUX
Lettres Modernes	14	1	16	31
Lettres / H.-G.	4	1	3	8
FLS	-	-	2	2
Anglais	1	2	2	5
Espagnol	4	2	2	8
Documentation	3	2	2	7
Lettres-Anglais	2	-	-	2
Eco-gestion	1	1	1	3
Maths- Sc. Physiques	2	-	-	2
Italien	-	1	-	1
Mathématiques	1	1	-	2
Allemand	-	2	1	3
Histoire-Géographie	2	1	2	5
Lettres-Espagnol	1	-	-	1
Lettres-Histoire	2	2	3	7
Biotechnologies	-	-	1	1
Russe	-	-	1	1
Lettres classiques	1	1	1	3
SVT	1	1	1	3
Prévention et sécurité	-	-	1	1
Education musicale	-	-	1	1
TOTAUX	39	18	40	97

CCFLS 2025	Créteil	Paris	Versailles	TOTAUX	Taux réussite admis / présents
Lettres Modernes	10	1	13	24	77%
Lettres / H.-G.	4	1	2	7	88%
FLS	-	-	0	0	0%
Anglais	0	1	1	2	40%
Espagnol	3	-	1	4	50%
Documentation	2	1	2	5	71%
Lettres-Anglais	1	-	-	1	50%
Eco-gestion	1	0	0	1	33%
Maths- Sc. Physiques	1	-	-	1	50%
Italien	-	1	-	1	100%
Mathématiques	1	0	-	1	50%
Allemand	-	2	1	3	100%
Histoire-Géographie	2	0	2	4	80%
Lettres-Espagnol	0	-	-	0	0%
Lettres-Histoire	2	2	1	5	71%
Biotechnologies	-	-	1	1	100%
Russe	-	-	0	0	0%
Lettres classiques	1	0	0	1	33%
SVT	1	0	1	2	67%
Prévention et sécurité	-	-	1	1	100%
Education musicale	-	-	1	1	100%
TOTAUX	29	9	27	65	67%

La moyenne des notes obtenues par les candidats (admis et refusés) se répartit comme suit :

2025	Créteil	Paris	Versailles	TOTAUX
CCFLS 1 ^{er} degré	11,92	13,56	13,72	12,9
CCFLS 2 nd degré	13,26	10,68	12,14	12,31

MOTIVATIONS

Les candidats à la CCFLS souhaitent majoritairement enseigner en UPE2A, quand ils n'y enseignent pas déjà que ce soit en école élémentaire ou dans le secondaire, en FLS ou dans une autre discipline ; d'autres cherchent, à travers la préparation à cette certification, à enrichir leurs pratiques et la réflexion sur un enseignement auprès des élèves allophones qu'ils effectuent déjà en classe ordinaire ou dans le cadre d'un suivi linguistique post-UPE2A.

Enfin, certains candidats souhaitent développer leurs compétences professionnelles dans ce domaine pour devenir personne-ressource dans leur école ou leur établissement ne disposant pas d'UPE2A.

2. L'EXAMEN

L'examen consiste en une épreuve orale de 30 mn en deux parties : un exposé oral de 10 mn suivi d'un entretien de 20 mn. Cette épreuve orale prend appui sur un rapport écrit de 5 pages qui n'est pas soumis à notation.

Pour être admis, le candidat doit avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale. La notification du résultat est transmise aux candidats. Les appréciations des jurys examinateurs peuvent être communiquées sur demande aux services du SIEC à l'adresse mail suivante : dec3@siec.education.fr.

Il est important que les candidats comprennent la signification de cette note. Il est en effet demandé aux membres des commissions d'éviter le plus possible les notes 9/20 et 10/20, pour adopter une évaluation tranchée : 8/20 pour les refusés les mieux notés et 11/20 pour les premiers admis. La note 8/20 doit donc être interprétée comme un encouragement explicite à persévérer à l'occasion d'une prochaine session. La note 11/20 est également le signe que le jury n'a pas hésité avant de prononcer l'admission du candidat.

Les commissions observent que certaines prestations révèlent des lacunes sur la didactique du FLS, les références institutionnelles et réglementaires ou une difficulté à se projeter dans l'enseignement.

PRÉPARATION DES CANDIDATS

Selon les données recueillies par les jurys, la majorité des candidats a suivi, durant l'année en cours ou l'année précédente, la formation hybride inter-académique (12 heures sont à réaliser sur un parcours asynchrone à distance) proposée par les trois Casnav d'Ile-de-France : 89,47 % dans le premier degré et 86,90% dans le second degré, soit, 88, 18 % sur la totalité des candidats. Cette formation nécessite temps et investissement personnel, au-delà des seuls temps de formation en présentiel. Le jury a apprécié l'implication manifeste dans la préparation de la majorité des candidats.

Il faut néanmoins signaler une difficulté, déjà mentionnée dans les précédents rapports : de nombreux candidats peinent à articuler les connaissances théoriques institutionnelles et les pratiques professionnelles, à s'appuyer sur la didactique du FLS-FLSCO pour se projeter dans une posture d'enseignement auprès des élèves allophones, en méconnaissant parfois le fonctionnement

et l'organisation d'une UPE2A, dispositif qui doit être connu, même lorsqu'on n'envisage pas d'y exercer. Échanger avec des professeurs en charge d'UPE2A peut se révéler précieux à cet égard.

A cet égard, l'observation des pratiques spécifiques des professeurs exerçant en UPE2A et la découverte du fonctionnement des dispositifs constituent des éléments indispensables de la préparation. Ces temps d'observation ou de pratique accompagnée, y compris pour des professeurs exerçant déjà en UPE2A, permettent d'enrichir le questionnement didactique et pédagogique et favorisent la réflexivité. Le jury entend encore trop de prestations qui trahissent une méconnaissance des besoins des élèves allophones et des pistes didactiques à envisager pour y répondre.

Il faut rappeler que l'examen ne valide pas la connaissance des programmes de telle ou telle classe ou discipline, mais bien la capacité à préparer les élèves allophones à être inclus dans les différentes matières et étapes de son cursus scolaire.

Les candidats issus du second degré peuvent avantageusement s'appuyer sur l'expertise didactique qu'ils ont acquise dans leur champ disciplinaire, sans que cette expertise soit suffisante pour garantir la réussite de cet examen - un transfert de compétences vers le FLS devant s'opérer pendant l'année de préparation. Un professeur de langue vivante étrangère sera capable de se décentrer de son enseignement d'une LVE, de réfléchir à la possible transversalité des contenus et démarches pédagogiques de sa discipline au bénéfice de l'enseignement du FLS. Un enseignant de discipline scientifique ou professionnelle doit pouvoir dégager les enjeux de la maîtrise de la langue dans ces disciplines (compréhension des démarches, polysémie et spécificité de la langue des disciplines, explicitation des consignes) pour élargir son champ didactique propre à celui du FLS.

La référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (cinq domaines de formation) est également fondamentale pour concevoir le parcours scolaire de l'élève allophone jusqu'à son inclusion définitive dans sa classe d'inscription. En effet, le socle représente le référentiel de droit commun. Ce cadre doit être mis en relation avec un outil essentiel : le Cadre européen commun de références pour les langues (CECRL).



LE RAPPORT

Le texte officiel de l'examen, le BO N°30 du 25/07/2019, donne un cadrage réglementaire général.

LE DOSSIER CONTIENT :

- UN CURRICULUM VITÆ DÉTAILLÉ PRÉCISANT LES TITRES ET DIPLOMES OBTENUS EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER ;**
- LES EXPÉRIENCES D'ENSEIGNEMENT, D'ATELIERS, DE STAGES, D'ÉCHANGES, DE SÉJOURS PROFESSIONNELS À L'ÉTRANGER, DE SESSIONS DE FORMATION, DE PROJETS PARTENARIAUX QUE LE CANDIDAT A PU INITIER OU AUXQUELS IL A PU PARTICIPER, POUVANT COMPRENDRE UN DÉVELOPPEMENT COMMENTÉ DE CELLE DE CES EXPÉRIENCES QUI LUI PARAÎT LA PLUS SIGNIFICATIVE ;**
- TOUT AUTRE ÉLÉMENT TANGIBLE MARQUANT L'IMPLICATION DU CANDIDAT DANS LE SECTEUR CHOISI, TELS QUE TRAVAUX DE RECHERCHE, PUBLICATIONS EFFECTUÉES À TITRE PERSONNEL OU PROFESSIONNEL, ETC.**

Les remarques suivantes visent à apporter quelques compléments.

Le rapport permet au jury de se faire une première idée du candidat, de son profil, de ses savoirs, de son aptitude à la réflexion et de sa motivation. Il sert de tremplin pour la conduite de l'entretien que le candidat peut ainsi contribuer à réguler.

Les jurys relèvent deux écueils principaux : certains rapports demeurent trop descriptifs sans s'attacher suffisamment à une analyse réflexive des pratiques d'enseignement. D'autres, au contraire, restent trop théoriques, sans lien suffisant avec la pratique professionnelle. Une problématisation est attendue : les meilleurs rapports abordent un questionnement pédagogique et s'appuient des besoins des élèves (compréhension des consignes et des contenus, difficultés à formuler une réponse) et proposent une piste didactique expérimentée (différenciation, accessibilité des contenus, pédagogie de projet, ajustements de l'évaluation...).

Cette réflexion doit être précédée d'un curriculum vitae qui rappelle les étapes professionnelles du parcours du candidat, ainsi que ses diplômes et titres universitaires. Il est également invité à valoriser son expérience auprès du public allophone ; de nombreux candidats évoquent souvent leur propre rapport à la langue française ou aux langues étrangères, puisant dans leurs souvenirs d'anciens apprenants des réflexions inspirantes. De même, la prise en compte des enjeux du plurilinguisme et de la diversité des cultures scolaires, liée ou non aux parcours des candidats, constitue un atout précieux.

Le parcours professionnel, l'expérience en didactique du FLS, les lectures universitaires doivent nourrir la réflexion pédagogique et permettre de l'approfondir de façon cohérente et structurée. Il faut toutefois se garder d'envisager le dossier comme une somme universitaire qui privilégierait les apports théoriques au détriment d'une prise en compte des réalités didactiques. La bibliographie n'est pas obligatoire et les références éventuelles servent en premier lieu à éclairer le questionnement pédagogique du candidat.

Rappelons également que le rapport doit répondre aux exigences d'un écrit professionnel de qualité tant du point de vue de la syntaxe et de l'orthographe que de la présentation et du soin. De même, doivent être appliquées les règles de la citation.

Des annexes, en nombre raisonnable, peuvent figurer en complément du dossier afin d'apporter un éclairage concret aux propos du **rapport**. Ce dernier en lui-même **ne doit pas excéder cinq pages** dactylographiées, CV compris dans une police de taille usuelle (casse 11 ou 12).

Il est obligatoire d'utiliser, **le modèle de page de garde proposé par le SIEC et téléchargeable sur le site**.

Les dossiers ne respectant pas les attendus formels (page de garde, nombre de pages, respect de la taille police, présence du CV) ne seront en effet pas jugés recevables.

L'EXAMEN ORAL

➤ **L'EXPOSÉ (DIX MINUTES MAXIMUM)**

Les candidats admis ont su prolonger la réflexion amorcée dans le rapport et structurer leur propos en prenant la distance nécessaire avec leur écrit, sans le paraphraser mais en approfondissant certains éléments.

Ces candidats ont indiqué ce qu'ils auraient modifié dans leur rapport et / ou explicité certaines démarches et expériences pédagogiques qu'ils avaient décidé de mettre en place à la lumière de leurs lectures et de la formation suivie. L'exposé oral propose ainsi un approfondissement, dessine un ensemble de réflexions, ouvre des perspectives. Il ne doit en aucun cas consister en une redite du rapport.

Les jurys insistent sur la nécessité de présenter un exposé nourri de connaissances didactiques assimilées articulées à des exemples de mise en œuvre concrets, s'appuyant sur un enseignement auprès d'élèves allophones ou des observations en UPE2A.

Le candidat peut s'appuyer sur quelques notes, dès lors qu'il est en mesure de s'en détacher. Si, en l'état actuel, il n'est pas permis d'utiliser des tablettes ou autres supports numériques lors de tout examen organisé par le SIEC ; en revanche, il demeure éventuellement possible (dans le cadre du temps imparti) de présenter des documents papiers qui ne sont pas inclus dans le rapport, afin d'analyser par exemple à l'oral une activité qui n'aurait pas encore été élaborée lors de la rédaction du rapport.

Il est recommandé aux candidats de maîtriser le cadre formel de cet exposé, et de s'y entraîner afin de respecter les attendus en termes de temps, de posture, et de qualité de l'expression.

➤ **L'ENTRETIEN AVEC LE JURY (VINGT MINUTES MAXIMUM)**

L'entretien doit permettre au jury d'approfondir certains points, de lever parfois d'éventuelles ambiguïtés ou confusions apparues au cours de l'exposé. Il doit permettre aussi d'apprécier les connaissances théoriques et institutionnelles du candidat, d'évaluer sa capacité à concevoir un enseignement en UPE2A à l'échelle de la séquence mais aussi d'une progression et à envisager un parcours personnalisé pour l'élève allophone.

Des qualités telles que la capacité à prendre du recul, à dépasser sa seule expérience, à mobiliser des éléments théoriques, à mener une réflexion argumentée, ont donc été appréciées. Plusieurs candidats ont su par ailleurs étayer leurs propos avec des documents complémentaires apportés mais employés avec modération.

Le jury valorise les qualités de dialogue des candidats et la capacité que certains ont à s'emparer des pistes proposées par le jury pour compléter et enrichir leur réflexion.

En revanche, les commissions ont observé chez certains candidats des connaissances théoriques et pratiques insuffisantes ou confuses alors qu'elles sont au cœur de la certification complémentaire (cf BO n°30 du 25 juillet 2019 – Annexe- III- Secteur français langue seconde). Chez certains candidats, les connaissances sont approximatives et trahissent une préparation superficielle.

De même, il doit être rappelé que la pratique d'un registre de langue soutenu est la norme dans une épreuve professionnelle. Le propos discursif doit être maîtrisé dans sa forme comme dans son contenu, assez mémorisé pour éviter tout exercice fastidieux de lecture de l'exposé, sans pour autant verser dans la récitation désincarnée d'un texte mécaniquement assimilé.

Le jury évalue des connaissances et compétences dans les domaines suivants :

- | - *Les processus d'acquisition d'une langue seconde (interlangue, interférence etc.) ;*

- La distinction entre FLE-FLS-FLSco et les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde, des matériels pédagogiques disponibles et des démarches pédagogiques pour les publics d'élèves allophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue seconde ; différenciation pédagogique, pédagogie de l'erreur et de son traitement ; pédagogie de projet ; pratique de l'oral, apprentissage du lexique ; place faite à l'éducation plurilingue et interculturelle, à la littérature et aux arts) ;
- Les connaissances et compétences en français langue de scolarisation (codes scolaires, langue des disciplines, interdisciplinarité, etc.) ;
- La problématique de l'analphabétisme et de l'illettrisme
- La circulaire d'octobre 2012 concernant l'accueil et la scolarisation des élèves allophones
- L'évaluation en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- La capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion.

Les prestations les plus remarquables sont souvent le fait de candidats capables d'envisager l'enseignement en UPE2A et/ou auprès d'élèves allophones, de proposer des activités de classe, des éléments de progression en tenant compte des spécificités de ce public.

Rappelons enfin que l'épreuve orale exige du candidat la prise en compte pertinente de la situation de communication, dans la capacité à développer une réflexion argumentée et étayée, mais aussi dans l'écoute permettant une interaction constructive.

*

En conclusion, nous souhaitons rappeler que l'examen de certification complémentaire FLS n'est ni un simple exercice, ni une formalité qui validerait les acquis d'expériences, ni un diplôme universitaire qui reconnaîtrait un ensemble de savoirs assimilés de façon abstraite.

Il s'agit de maîtriser les grands aspects d'un des champs de l'enseignement du français - celui du FLS - et de questionner ses enjeux avec pertinence, ses modalités pratiques de mise en œuvre dans la classe et son articulation avec d'autres champs de l'enseignement dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il est également nécessaire de toujours placer l'élève, ses apprentissages, son parcours et sa scolarisation au centre du questionnement.

Ces exigences impliquent une préparation alliant plusieurs éléments : références institutionnelles, lectures théoriques, analyses de pratiques de terrain et réflexions personnelles. La prise en compte de ces attentes est la voie de la réussite.

Enfin, nous tenons à souligner que la motivation des candidats à se présenter à la certification n'est plus seulement d'enseigner dans un dispositif UPE2A, mais relève plus largement de leur souhait de faire réussir tous les élèves, contribuant ainsi à rendre l'école plus inclusive en prenant en compte les besoins particuliers de tous les élèves et surtout des élèves allophones. Le jury tient à remercier tous les candidats de leur intérêt pour les problématiques liées à l'apprentissage du Français par des élèves allophones.

Rapport établi le 10 juillet 2025

Emmanuel DESCHAMPS, inspecteur responsable du Casnav de Paris,
Gaëlle MOROIS, coordonnatrice du Casnav de Paris

1. FORMATION

- **Inscription à la formation inter-académique hybride CCFLS** dès le mois de juin sur GAIA
- **Sur M@gistère, plusieurs parcours en accès libre sur le thème de l'allophonie**
 - Qu'est-ce qu'un élève allophone arrivant ? (CASNAV Paris)
 - Accompagner un élève allophone dans l'école (CASNAV Besançon)
 - Enseigner la lecture à un élève allophone (CASNAV Lille)
 - Profils des élèves allophones (CASNAV Amiens)
 - Accueillir les élèves allophones isolés (CASNAV Amiens)
 - Enseigner aux élèves allophones dans le 2nd degré (CASNAV Amiens)

2. BIBLIOGRAPHIE SYNTHÉTIQUE

➤ Instructions officielles

- *Enseignements primaire et secondaire, Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*, B.O. n°37, 11 octobre 2012
<http://eduscol.education.fr/cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html>
- BO n°30 25/07/2019 <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>
- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves <https://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html>
- http://media.education.gouv.fr/file/27/02/7/livret_personnel_compетенces_149027.pdf

➤ Réflexion didactique

- AUGER Nathalie et LE PICHON-VORTSMANN Emmanuelle, *Défis et richesses des classes multilingues. Construire des ponts entre les cultures*, ESF Sciences humaines, 2021
- CHERQUI Guy et PEUTOT Fabrice, *Inclure : français de scolarisation et élèves allophones*, Hachette, 2015
- CHISS Jean-Louis, *Immigration, Ecole et didactique du français*, Didier, coll. Langues et didactique, Paris, 2008
- CHNANE DAVIN Fatima et FELIX Christine, *Le français langue seconde en milieu scolaire français: Culture d'enseignement et cultures d'apprentissage*, PUG 2012
- DEFAYS Jean-Marc (sous la direction de), *Le FLE en questions - Enseigner le français langue étrangère et seconde*, Mardaga, 2020
- GOI, Cécile, *Des élèves venus d'ailleurs*, Canopé CRDP, 2015
- KLEIN Catherine (sous la direction de), *Le français comme langue de scolarisation, accompagner, enseigner, évaluer, se former*, Sceren CNDP-CRDP, 2012
- VERDELHAN-BOURGADE Michèle, *Le français de scolarisation - Pour une didactique réaliste*, PUF, Paris, 2002
- VIGNER Gérard, *Le français langue seconde*, Hachette Education, 2015
- CARAP, le cadre de référence pour les approches plurielles des langues et des cultures
<https://carap.ecml.at/Accueil/tabid/3577/language/fr-FR/Default.aspx>

➤ Évaluation

- Tests d'évaluation en mathématiques et en langue d'origine : <https://www.reseau-canope.fr/eana-outils-devaluation-en-langue-dorigine/evaluation-en-langue-dorigine.html>
- Evaluation initiale en UPE2A : https://pia.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1690776/evaluer-les-eleves?cid=p1_2455195
- RAFONI Jean-Charles. et DERUGUINE Nathalie, *Passerelles en quinze langues* (version papier) + *Passerelles en quinze langues BIS*, CNDP-VEI, 2003

➤ Pistes pédagogiques

- *J'enseigne le FLE-FLS, 1^{er} et 2^d degrés*, Dugros Hélène, Frédérique Saez, Isabelle Cévènes, Dunod, 2023
- *Ecrire en FLS et FLScO. Apprendre à écrire en Français aux élèves allophones*, coordonné par Céline Beaugrand et Bertrand Lecocq, Réseau Canopé, univers « Agir », 2018
- *Entrer dans la lecture en FLS, Apprendre à lire le français aux élèves allophones*, coordonné par Céline Beaugrand et Bertrand Lecocq, Réseau Canopé, univers « Agir », 2018
- *Apprendre à lire en français langue seconde*, Rafoni Jean-Claude, L'Harmattan, 2007
- *Cap sur le français de la scolarisation. Les premiers apprentissages quand le français est langue seconde, Maternelle et début du cycle 2*, Réseau Canopé, univers « Agir », 2014 (indisponible, consultable dans les CASNAV)
- Les cahiers de Ville-Ecole-Intégration, Edition Sceren (indisponibles, consultables dans les CASNAV) :
 - *Apprendre le français en classe d'accueil de lycée professionnel : un enjeu pour tous*, n°6, 2005, Jallerat Pascale, Miry Annie, Forest Guillaume
 - *Enseigner les mathématiques à des élèves non francophones*, n° 3, 2004, Martine Blanchard, Denis Desmottes, Josianne Gabry, Nicolas L'Hotellier, Évelyne Varlot
 - *La langue des apprentissages – Premiers pas dans le français à l'école*, n° 2, 2004, Collegia Jean-Pascal, Leroy Denis

➤ CECRL et certifications DELF

- *Cadre européen commun de référence pour les langues* <https://rm.coe.int/16802fc3a8>
- Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs, 2018 : <https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>
- *Mon premier Portfolio*, Conseil de l'Europe, Didier, 2001 <https://www.coe.int/fr/web/portfolio>
- *Référentiel pour le Cadre européen commun*, A1 A2 B1 B2 C1 C2, CLE International, 2007
- *Réussir le Delf Prim A1.1, A1*, Didier, 2010
- Exemples de sujets (Delf prim, Delf scolaire, Delf tout public) : <https://www.ciep.fr/delf-dalf/delf-junior-scolaire>